

AR Prefecture

046-214602963-20241206-2024\_29-DE  
 Reçu le 10/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 6 DÉCEMBRE 2024**

Convocation le 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

**Étaient absents** : Messieurs Benoît LAFARGUE et Guillaume BACCON; Madame Florence TISSANDIE VERGNE

**Secrétaire de séance** : Madame Véronique LABRANDE

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux urgents sont à prévoir dans deux logements appartenant à la commune et qui n'étaient pas prévus sur le budget 2024. De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
<b>D20_c/204182_op/202301</b> : Immobilisations incorporelles/Bâtiment et installations/Dissimulation réseaux Cournou	<b>- 10 000€</b>	
<b>D21_c/2132</b> : Immobilisations corporelles / Bâtiments privés	<b>+10 000€</b>	

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

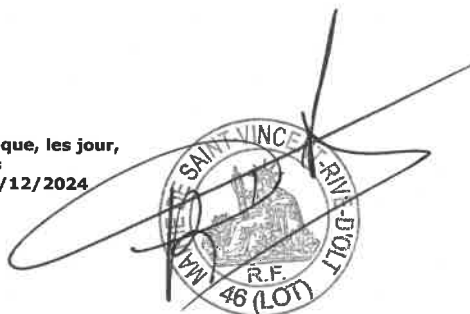
- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
 mois et an que dessus  
 Cet acte a été publié le 10/12/2024  
 Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT  
 Le 6 décembre 2024  
 Le Maire, Raoul Debar

